

Descriptif de module

Domaine : Santé

Filière : Sage-femme

1. Intitulé du module : La sage-femme et son environnement : projet personnel et mobilité nationale et internationale

2020-2021

Code : BSc – S.SF.370.1007.F.19

Type de formation : Bachelor Master MAS CAS Autre

Niveau : Module de base Module d'approfondissement Module avancé Module spécialisé Autre : ...

Type : Module principal Module lié au module principal Module facultatif ou complémentaire Module à option

Caractéristique : Module obligatoire dont l'échec peut entraîner l'exclusion définitive de la filière selon l'art. 25, al. 1 du règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO

Organisation temporelle : Module sur 1 semestre Semestre d'automne Module sur 2 semestres Semestre de printemps Autre : ...

2. Organisation

Crédits ECTS : 2

Langue principale d'enseignement

Français professionnelle Allemand Italien Anglais pour la: littérature Autre

3. Pré-requis

Avoir validé le module avoir suivi le module Pas de pré-requis Autre :

4. Compétences visées/Objectifs généraux d'apprentissage

Compétences visées

Compétences génériques

- A. Un savoir approprié aux défis de la politique de santé
- B. Une expertise professionnelle et des compétences méthodologiques
- C. Un comportement professionnel et responsable
- D. Des aptitudes à communiquer, à interagir et à documenter

Compétences spécifiques

- 1. Rôle d'experte sage-femme
- 2. Rôle de communicatrice
- 3. Rôle de collaboratrice
- 4. Rôle de manager
- 5. Rôle de promotrice de la santé (Health Advocacy) : 5.1,
- 6. Rôle d'apprenantes et de formatrices : 6.1, 6.4
- 7. Rôle de professionnelle : 7.2, 7.3,

But :

Développer une vision critique de certains champs de l'exercice professionnel en lien avec un projet de formation ou un projet professionnel

Objectifs généraux d'apprentissage

- Elaborer un projet de formation articulant le besoin en apprentissage et les connaissances du contexte choisi, dont celui de la pratique indépendante (passage obligatoire dans le secteur indépendant : sages-femmes indépendantes, maisons de naissance, cabinet libéral de sage-femme pour tout-e-s les étudiant-e-s n'ayant pas fait de stage en pratique indépendante)
- Développer des compétences spécifiques en lien avec le projet de formation ou la thématique du Travail de BSc.
- Evaluer le delta entre le projet et l'expérience réalisée
- Expliciter les acquis et l'évolution de la vision du rôle professionnel

5. Contenus et formes d'enseignement

- Présentation générale du projet en début de formation
- Présentation spécifique du projet en début de semestre

Modalités pédagogiques

- Travail individuel personnalisé
- Elaboration d'un projet
- Soutien à l'élaboration du projet et évaluation par l'accompagnante pédagogique
- Présentation du projet en classe

6. Modalités d'évaluation et de validation

Modalités d'évaluation

Oral Ecrit Pratique Théorique

- Modalités
 - Semaine 22: Evaluation sommative 1^{ère} partie : Evaluation du projet
 - Semaine 37 : Evaluation sommative 2^{ème} partie : présentation orale en groupe

Conditions de validation du module

Les conditions de validation sont présentées aux étudiants en début de module

La validation du module est constituée de 2 parties distinctes. Le module est validé si l'étudiant-e obtient au moins la note E à chacune des évaluations sommatives. En cas d'échec, la validation échouée doit être refaite selon des modalités équivalentes.

Le module n'est pas validé et l'étudiant-e bénéficie d'une remédiation si les points obtenus à une ou aux deux évaluations sommatives sont insuffisants (équivalents FX) selon le barème fédéral.

Le module n'est pas validé et l'étudiant-e est en répétition si les points obtenus à une ou aux deux évaluations sommatives sont insuffisants (équivalents F) selon le barème fédéral.

La note finale est attribuée par le cumul des points des deux parties en tenant compte des conditions précédentes (validation des 2 parties)

7. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation possible Pas de remédiation possible

La note obtenue après remédiation est E (module validé) ou F (échec)

Remédiation

Modalités :

- 1^{ère} partie : Equivalente à la partie d'évaluation échouée
- 2^{ème} partie : Equivalente à la partie échouée
- Date : semaine 26
- Date : semaine 37

Répétition

Modalités :

- Répétition du module dans son intégralité.
Selon l'article 16, al 3 du Règlement de filière du Bachelor en Sciences de sage-femme du 14.07.2014, la modalité de répétition doit faire l'objet d'un document écrit signé par l'étudiant-e et le ou la responsable du module précisant les exigences et les conditions de réussite
- **Délai** : Dans l'année académique suivante.
- **Conditions de validation du module** : Le module est validé aux conditions fixées dans le descriptif de module de l'année académique de répétition. La note obtenue après répétition est entre A et E (module validé) ou F (échec).
En cas d'échec, l'étudiant est en échec définitif pour ce module.

8. Remarques

9. Bibliographie principale

Elle se définit en fonction du projet, de ses buts et de son contexte.

10. Enseignants

- Accompagnants pédagogiques

- Responsable de formation pratique pour l'établissement des conventions

Nom des responsables de module : Fabienne Salamin

Descriptif validé le 14.09.2020

Par : C. De Labrusse